

**REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION  
D 548 et D 84**

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Attendu que des travaux pour la création de réseau fibre optique doivent être effectuer par la société AXECOM,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

ARRETE

**Article n°1** : Le présent arrêté prend effet du 19 janvier au 28 février 2026 de 08h00 à 17h00 sur les routes D 548 et D 84

**Article n°2** : Le stationnement est interdit à tous véhicule sauf chantier, secours et service public.

**Article n°3** : La circulation est restreinte au droit du chantier et est alternée manuellement ou par feux tricolores et la vitesse est limitée à 30 km.

**Article n°4** : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue sur place par la société AXECOM,

**Article n°5** : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

**Article n°6** : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

**Article n°7** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

**Article n°8** : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article n°9** : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville,
- Société AXECOM, 9 rue Benjamin Delessert à Bresles
- Société LESENS 2 avenue des anciens de Flandres à Compiègne.

Le Plessis Belleville,  
Le 30 décembre 2025,  
Le Maire,  
Dominique SMAGUINE,  
  
